

VOTE MUNICIPAL ET VOTE LÉGISLATIF

Evolution de 1965 à 1971 dans les villes de plus de 30 000 habitants

ÉLISABETH DUPOIRIER et GÉRARD GRUNBERG

DEPUIS 1962, une tendance à la bipolarisation des forces politiques s'est manifestée et n'a cessé de s'accroître dans les élections législatives. Elle s'est accompagnée d'une dégradation régulière des électors de la droite non gaulliste et de la gauche non communiste. Ce phénomène ne s'est pas manifesté de la même manière dans les élections locales, comme en témoigne la différence qui existe entre la composition politique de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Aux élections municipales de 1965 et 1971, la réélection, dans les villes de plus de 30 000 habitants, de la plupart des listes centristes ou socialo-centristes qui s'opposaient à la fois à l'extrême-gauche et à la majorité semble s'inscrire à contre-courant de la tendance observable au niveau national.

Cette « prime aux sortants » serait liée, selon certains observateurs, au caractère non politique des élections locales. Les problèmes de gestion et la notoriété des édiles l'emporteraient chez les électeurs sur les enjeux politiques nationaux. De fait, il n'est pas possible d'ignorer les traits qui opposent les divers types de consultations, notamment en matière de mode de scrutin, de distance entre élus et électeurs et de nature du mandat.

Toutefois, aucune étude portant sur l'ensemble des communes n'a été consacrée jusqu'ici à la traduction, au niveau des comportements électoraux, de la spécificité propre à chaque type de consultation. On sait que, dans les grandes villes, l'abstention est plus élevée aux élections locales qu'aux élections nationales. En revanche on connaît moins bien l'incidence de la nature (locale ou nationale) de la consultation sur la manière dont se répartissent les électeurs entre les forces politiques en

présence. La diversité des situations locales et l'importance des matériaux à recueillir expliquent en partie cette lacune.

Ayant pu disposer des données nécessaires à une telle recherche pour les 193 villes de 30 000 habitants et de plus au recensement de 1968¹, nous avons entrepris², en nous limitant à ces communes — où il est plus facile d'identifier l'appartenance politique des candidats que dans des communes de plus faible importance — d'analyser l'évolution de la structure des forces politiques à partir des résultats des premiers tours de quatre scrutins consécutifs : municipal (1965), législatifs (1967 et 1968), municipal (1971).

Cette recherche s'organise autour de deux idées :

Malgré les décalages qui peuvent être observés dans la structuration des forces politiques selon qu'il s'agit d'une élection municipale ou d'une élection législative, il existe, dans chaque ville, des éléments communs aux deux situations qui traduisent la permanence du système des forces et marquent la limite des effets dus à la spécificité de chaque type de scrutin.

Les transformations qui peuvent affecter la structuration des forces politiques à un type d'élections (stratégies des acteurs et réponses des électeurs) ne peuvent pas ne pas avoir de répercussions à un scrutin d'un autre type. Plus précisément, il s'agit ici de savoir si les différences constatées dans la répartition des suffrages entre les élections législatives de 1967 et celles de 1968 ont eu des prolongements aux élections municipales de 1971.

Ces deux idées ne font qu'exprimer une même affirmation. Un certain degré de cohérence est nécessaire à la permanence du système des forces politiques dans le cadre d'une commune urbaine d'une certaine importance. La mobilité des électors entre des élections de type différent de même qu'une modification de la répartition des suffrages entre deux élections d'un même type peuvent, dans les limites qu'il nous faudra préciser, ne pas détruire cette cohérence. Mais, au-delà d'un certain seuil, c'est l'équilibre atteint par le système qui est remis en cause. Cette situation peut se traduire par des changements dans les stratégies adoptées par

1. Dans ces communes, le mode de scrutin en vigueur aux élections municipales de 1965 et 1971 a été le scrutin de listes majoritaire à deux tours avec listes bloquées dès le premier tour sans possibilités de panachages. Ce mode de scrutin avait été adopté en 1965 pour favoriser la tendance à la bipolarisation des forces politiques au plan municipal.

2. Les données utilisées dans cet article ont été recueillies dans le cadre d'une opération d'estimation rapide des résultats organisée les 14 et 21 mars 1971 par Radio Télé-Luxembourg, Radio Monte-Carlo et la compagnie d'ordinateurs Honeywell-Bull, et effectuée par Jean Ranger et Frédéric Bon du Centre d'étude de la vie politique française. Sans l'aide de ces derniers cette étude n'aurait pu avoir lieu.

les acteurs, ou, à défaut, par la sanction que les électeurs infligent à ceux-ci pour les erreurs de stratégie commises.

Les décalages les plus apparents entre la structure des forces politiques aux élections municipales et aux élections législatives sont ceux qui existent dans les villes où le centre d'opposition uni ou non à la gauche non communiste constitue la force dominante aux élections municipales. Au vu des résultats, on peut constater que d'une manière générale les listes de centre-droit ou de centre-gauche, lorsqu'elles arrivent en tête aux élections municipales, ont une assise législative (centre-droit ou F.G.D.S.) qui atteint au moins 12 à 13 % des inscrits.

Pour réduire la diversité des situations, nous avons donc distingué selon que le centre législatif atteignait ce seuil de 12 à 13 % (constituant ainsi l'un des éléments forts de la structure) ou non (élément faible³).

Toutefois, pour rendre la méthode opératoire nous avons procédé de la manière suivante : aux élections législatives, la F.G.D.S. et l'extrême gauche ont été regroupées dans un premier temps pour former un élément unique de la structure. Considérer l'une et l'autre comme des éléments autonomes conduisait à distinguer un trop grand nombre d'itinéraires⁴ de mobilité des forces politiques pour cette première partie de l'analyse.

De ce fait, pour les consultations législatives, la structure des forces politiques peut compter soit deux éléments (gauche, majorité) soit trois (gauche, centre-droit et majorité) selon que le centre-droit atteint ou non le seuil de 12 à 13 % des suffrages par rapport aux électeurs inscrits. Une part d'arbitraire est inévitable lorsqu'il s'agit d'opérer une dichotomie et il sera nécessaire de tenir compte de ce fait dans l'appréciation des résultats.

Par souci d'homogénéité, le même seuil de 12 à 13 % des inscrits a été retenu pour le centre aux élections municipales.

Une fois ces opérations effectuées, il s'agit de savoir dans quelle mesure il y a correspondance entre des structures comptant le même nombre d'éléments aux élections municipales et aux élections législatives et quelles évolutions peuvent être notées sur l'ensemble des quatre scrutins.

A cette fin, une typologie rendant compte de toutes les configurations possibles des structures des forces pour les quatre scrutins a été élaborée.

3. L'élément faible pouvant, en cas d'absence d'un candidat se réclamant de la force politique considérée, être absent.

4. Nous entendons par itinéraire, une possibilité théorique d'évolution de la structure d'une ville sur quatre scrutins compte tenu du fait qu'à chaque scrutin les forces politiques peuvent se structurer de deux manières différentes, binaire ou ternaire.

TYPOLOGIE DES STRUCTURES

Dans une ville donnée et pour un scrutin donné, la structure des forces politiques peut être binaire ou ternaire. L'évolution des structures pour les quatre élections analysées comporte donc 2^4 soit 16 types de configurations entre lesquelles se répartissent nécessairement les divers cas particuliers. Le schéma ci-dessous correspond à ces 16 itinéraires théoriques.

	Structure ternaire								Structure binaire							
Municipales 1965	3								2							
Législatives 1967	3				2				3				2			
Législatives 1968	3		2		3		2		3		2		3		2	
Municipales 1971	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2
N° du type	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI
Effectifs du type	16	10	1	11	—	1	26	27	7	6	1	2	—	2	11	64

Outre Paris qui n'a pas été retenu en raison de son statut administratif particulier, sept villes seulement sur 193 n'ont pu être classées dans un des 16 types⁵. Au total, 186 villes ont donc été réparties dans ces 16 types.

5. Il s'agit tout d'abord de deux nouvelles villes créées entre 1965 et 1971 par fusion de communes : Charleville-Mézières et Saint-Malo. Les bouleversements du corps électoral intervenus en cours de période ne permettent pas la comparaison des structures pour les quatre scrutins de référence. En second lieu, trois villes qui en 1965 n'avaient pas encore 30 000 habitants, et ont voté au scrutin plurinominal aux élections municipales de 1965, n'ont pas été retenues. Il s'agit de Talence (33), Meaux (77) et Grasse (06). Les modifications apportées entre les deux tours à la composition politique des listes — qu'autorisait le mode de scrutin en vigueur — rendent impossible toute analyse des résultats de 1965.

Enfin, deux villes, Thionville et Alfortville, n'ont pu être classées en raison de l'impossibilité où nous avons été de recueillir les données électorales exactes.

A. ÉVOLUTION DES STRUCTURES ENTRE DEUX ÉLECTIONS DU MÊME TYPE

Aux élections législatives, les huit types (III, IV, V, VI, XI, XII, XIII, XIV) qui correspondent à une transformation de la structure entre 1967 et 1968 comptent seulement 18 villes sur 186⁶. Sur ces huit types, sept ne correspondent pas à des nombres appréciables (deux villes au plus par type). Seul le type IV, qui présente une réduction de la structure ternaire de 1967 à la structure binaire de 1968 regroupe un nombre notable de communes (11 villes). Il s'agit de villes où le centre-droit aux élections législatives passe respectivement de 22 % (sous-groupe 1) et 14 % (sous-groupe 2) à 10 % des inscrits, descendant ainsi au-dessous du seuil fixé. Dans ces 11 cas, le centre disparaît de la structure des forces aux élections municipales de 1971, la majorité s'étant substituée ou alliée aux centristes sortants. Ainsi, la dégradation du centrisme d'opposition législatif s'accompagne de la disparition du centrisme municipal (inexistence des types III, XI et XII). Le passage d'une structure binaire à une structure ternaire de 1967 à 1968 (types V, VI, XIII, XIV) est par ailleurs exclu.

Sur l'ensemble des 167 villes où la structure des forces aux élections législatives reste stable de 1967 à 1968, c'est la permanence des structures binaires qui est la plus répandue⁷. Elle concerne les deux tiers des communes étudiées, tandis que 42 villes possèdent une structure ternaire stable⁸.

Aux élections municipales, l'instabilité de la structure est plus fréquente qu'aux élections législatives : 69 villes. 49 d'entre elles présentent un itinéraire ternaire-binaire⁹, ce qui montre que la tendance à la bipolarisation, moins importante qu'aux élections législatives est cependant réelle aux élections municipales¹⁰. Les 16 villes des types IX et XV (itinéraire binaire-ternaire) paraissent, par la situation qui y prévaut, infirmer cette tendance. En réalité, ce phénomène est beaucoup moins net. En effet, dans la majorité des villes de ces types (12 sur 18) il s'agit en 1971, non de la création d'un centre mais de l'apparition, pour la première fois de candidats gaullistes.

La majorité n'avait pas présenté de candidats en 1965 en raison de la forte implantation des municipalités socialistes, radicales ou centristes.

6. Il peut s'agir, du point de vue théorique, soit du passage d'une structure binaire à une structure ternaire, soit de la transformation inverse.

7. Types VII, VIII, XV et XVI.

8. Types I, II et X.

9. Types II, IV, VIII.

10. Dans la quasi-totalité de ces cas les listes centristes sont totalement absentes.

Vote municipal et vote législatif

Cette tactique fut abandonnée en 1971 et la majorité affronta les maires sortants. Dans les seules villes d'Orléans, Albi, Nancy, Vannes, Vichy et Vincennes on peut noter l'apparition d'un centre s'opposant à la majorité représentée au conseil municipal¹¹.

La tendance dominante à la bipolarisation est donc confirmée.

La stabilité des structures d'une élection municipale à l'autre demeure le phénomène le plus répandu. 83 villes ont une structure binaire stable et 43 villes une structure ternaire.

B. COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES AUX DIFFÉRENTS TYPES D'ÉLECTIONS

Si l'on compare les structures des forces aux deux scrutins de 1965 (municipal) et 1967 (législatif) à celle des deux scrutins de 1968 (législatif) et 1971 (municipal), on s'aperçoit que sur les 38 villes où les forces politiques se répartissent selon une structure ternaire en 1965 et 1967, 16 seulement (type I) conservant la même répartition en 1968 et 1971. La majorité des structures ternaires s'est transformée dans le sens de la bipolarisation, dès 1968 pour les villes du type IV, en 1971 pour les villes du type II.

Quant aux 77 villes où les structures sont binaires en 1965 et 1967, dans 67 d'entre elles (type XVI) en revanche ces structures restent stables en 1968 et en 1971.

Lorsque, à une structure ternaire aux élections municipales de 1965 s'oppose une structure binaire aux élections législatives de 1967 — et par conséquent comme le montre le schéma des itinéraires, la structure est également binaire en 1968 — deux cas se présentent :

- ou bien la stabilité de la structure binaire aux élections législatives s'accompagne en 1971 d'une transformation de la structure ternaire en une structure binaire. Cette transformation va ainsi dans le sens de la bipolarisation (les 27 villes du type VIII) ;
- ou bien, la stabilité de la structure binaire aux élections législatives laisse subsister en 1971 le décalage entre structures législatives et structures municipales (type VII : 26 villes).

11. Il faut noter qu'en ce qui concerne Nancy, entre les élections législatives de 1968 et les élections municipales de 1971, une crise politique a permis au centre de s'emparer de l'un des sièges de député (J.-J. Servan Schreiber) et de la mairie (le sénateur Martin). Voir sur ce problème BON (Frédéric) et RANGER (Jean), « Les élections partielles de l'été 1970 », *Revue française de science politique*, XXI (1), février 1971.

Sans anticiper sur la suite du développement, précisons qu'en réalité il s'agit de villes dont les mairies sont détenues par des socialistes ou des radicaux alliés au centre-droit. Le centre-gauche municipal¹² s'appuie sur un électorat F.G.D.S. important aux élections législatives.

En définitive, de cette série de remarques, un certain nombre de conclusions se dégagent qui caractérisent l'évolution des structures dans notre échantillon pour la période étudiée.

Aux élections municipales, les structures binaires sont les plus répandues : 93 en 1965, 123 en 1971 soit une augmentation de 30 % entre 1965 et 1971. La tendance à la bipolarisation aux élections municipales est donc nette pour la période considérée.

Dans la majorité des cas, la bipolarisation est réalisée aux élections législatives avant de l'être aux élections municipales (types IV et VIII : 38 villes). Cependant, la fréquence du type II (10 villes) montre que dans certains cas la bipolarisation peut se réaliser d'abord aux élections municipales. La même observation peut être faite à propos du type X (6 villes) où c'est dès 1965 que la bipolarisation est effective et se perpétuera en 1971 alors que les structures des forces aux élections législatives sont ternaires. Ce phénomène pourrait alors relever d'un autre type d'explication.

Cette première étape d'analyse ne permet pas d'aller plus loin dans la recherche pour deux raisons. La première tient au caractère volontairement simplificateur que nous avons donné dans un premier temps à la notion de gauche aux élections législatives. L'analyse des structures implique que l'on distingue dans un deuxième temps l'extrême-gauche — P.C.F. et P.S.U. — et les partis ayant composé la Fédération de la gauche démocrate et socialiste.

En second lieu, si le schéma rend compte des types de structures — binaires ou ternaires — il ne permet pas de prendre en considération les rapports de forces qui s'établissent entre les différents éléments de la structure. C'est l'étude de ces rapports de force qui doit cependant permettre de comprendre les modifications de structure qui caractérisent certains types et partant, de procéder à une analyse politique des résultats. C'est pourquoi, à l'intérieur des 9 types correspondant à des cas concrets¹³ que nous proposons d'analyser, nous avons distingué des sous-groupes de villes à l'intérieur d'un type lorsque les rapports de force

12. Nous appelons centre-gauche la gauche non communiste lorsque celle-ci ne se présente ni sur des listes homogènes ni sur des listes d'union avec le P.C.F.

13. Types I, II, IV, VII, VIII, X, XV et XVI.

Vote municipal et vote législatif

n'étaient pas homogènes pour l'ensemble des communes du type ¹⁴. Pour chacun des sous-groupes, les valeurs moyennes de chaque élément de la structure pour un scrutin donné ont été calculées ¹⁵, 17 groupes ont été distingués : 5 types (I, II, IX, X, XV) non divisés, 2 types divisés chacun en deux sous-groupes (IV et VII), un type divisé en trois sous-groupes (XVI) et un type divisé en 5 sous-groupes (VIII).

Le type IV comprend deux groupes de villes. Celles que le centre-droit d'opposition détenait en 1965 (1^{er} sous-groupe) et celles où la majorité constituait déjà à cette date la force municipale dominante (2^e sous-groupe).

L'ensemble du type VII a une homogénéité politique réelle qui tient à la faiblesse de l'extrême-gauche et du centre-droit. Les deux forces principales sont presque toujours la majorité et la gauche non communiste. Nous avons cependant établi une distinction en deux groupes selon que l'une ou l'autre de ces forces détenait le pouvoir municipal en 1965.

Le type VIII en revanche ne présente pas une grande homogénéité interne. La disparition du centre dans la structure de 1971 relève de plusieurs itinéraires d'évolution. Nous en avons distingué cinq qui commandent chacun la formation d'un sous-groupe de villes. Le premier sous-groupe comprend les 8 communes où les deux seules forces importantes sont le Parti communiste et la majorité. Dans le deuxième, le Parti communiste, la F.G.D.S. et la majorité se partagent les suffrages aux élections législatives.

Le troisième sous-groupe, contrairement aux deux premiers, rassemble les quatre villes où la majorité est de loin la force la plus importante et où la F.G.D.S., au niveau des élections législatives, se dégrade. Dans le quatrième, les maires des coalitions centristes qui occupent les mairies en 1965 se rallient à la majorité en 1971. Enfin le cinquième sous-groupe comprend les quatre villes où, en 1965, existaient un électorat de centre-droit et un électorat de la majorité et où l'alliance de ces deux tendances ou la disparition du centre-droit en 1971 a entraîné, face à la gauche, un regroupement de la droite ¹⁶.

14. Des sous-groupes ont été constitués pour les types IV, VII, VIII et VI. Les deux premiers ont été divisés en 2 sous-groupes chacun. Les deux derniers respectivement en 5 et 3 sous-groupes.

15. Sept villes classées dans l'un des 16 types n'ont pas été prises en considération pour le calcul des moyennes de leur type ou sous-groupe du fait de leur situation politique très particulière au sein de leur type ou sous-groupe : Arras (type VIII), Issy-les-Moulineaux (type VII), Vichy, Nancy et Vannes (type XV), Perpignan et Mérignac (type XVI). Par ailleurs les moyennes n'ont pas été calculées pour le type IX du fait de son hétérogénéité. 16 matrices de moyennes ont été calculées correspondant à 16 des 17 types ou sous-groupes retenus pour l'analyse.

16. Par l'expression « droite », nous désignons les alliances de la majorité et du centre-droit. Nous l'utilisons pour la commodité du vocabulaire. Ceci n'implique pas

Enfin, les villes du type XVI ont été réparties en trois sous-groupes selon que le P.C.F., la gauche non communiste ou la majorité, y forment l'élément dominant de la structure binaire.

II

L'ANALYSE POLITIQUE

Nous sommes partis, pour procéder à l'analyse des situations politiques, de la structure des forces aux élections législatives de 1967. Trois cas ont été distingués : celui où il existe un centre-droit supérieur au seuil fixé (types I, II, IV, IX et X), celui où la F.G.D.S. atteint ce même seuil sans que le centre-droit soit un élément fort de la structure (types VII, VIII 2, VIII 3 et VIII 4¹⁷, XV, XVI 2), enfin, celui où la structure est binaire et où les deux forces dominantes (dépassant le seuil de 12 à 13 %) sont le Parti communiste et la majorité (type VIII 1 et VIII 5 et XVI 1 et XVI 3)¹⁸.

pour autant un jugement sur le problème (controversé) de savoir si la majorité est la droite au sens traditionnel du terme ou représente quelque chose de nouveau dans la vie politique française.

17. Le second chiffre après le numéro du type indique le sous-groupe de ce type dont il s'agit.

18. Les tableaux pp. 260-268 ont été construits de la manière suivante :

Les pourcentages sont calculés par rapport aux inscrits : l'abstention apparaît à la colonne de gauche.

Ont été agrégés aux élections municipales les listes de gauche concurrentes (P.C., P.S.U., socialistes ou socialistes-radicales avec majorité socialiste). Ces agrégats apparaissent dans la colonne *gauche*.

Apparaissent dans la colonne *centre* les listes ou candidats centristes lorsque ceux-ci atteignent le seuil de 12 à 13 %. Sinon, ils sont inscrits dans la colonne *majorité* sous la rubrique *centre* et le total droite (majorité + centre) est calculé.

Il est intéressant de distinguer les cas où les listes ou candidats centristes réalisent des scores faibles, les cas où il n'y a pas de listes ou candidats centristes. C'est pourquoi dans le deuxième cas, la moyenne d'un type ou sous-groupe a été calculée à la fois sur l'effectif total, et figure sous cette forme dans les tableaux, et sur le nombre de villes où se présentent effectivement des listes ou des candidats centristes. Ce second chiffre est indiqué en note. En cas de structure binaire, le pôle opposé à la gauche apparaît dans la colonne majorité, même dans les rares cas où il s'agit du centre ou même de listes socialistes homogènes et où la majorité est absente. Des notes indiquent toujours ces exceptions. Rappelons que quelques villes classées dans un des 9 types étudiés n'ont pas été prises en considération pour les calculs de moyenne et que les moyennes des villes du type IX n'ont pas été calculées.

A. LA MAJORITÉ ET LE CENTRE D'OPPOSITION

1. La résistance du centre d'opposition

39 villes des types I, II, IX et X¹⁹ se caractérisent par l'existence d'un centre d'opposition aux élections législatives de 1967 et 1968, non seulement supérieur à 12 % des inscrits mais surtout nettement plus élevé que dans la moyenne des villes de l'échantillon. La gauche est partout nettement dominée par la droite exception faite de la ville de Massy. La majorité est la force législative dominante en 1967 comme en 1968²⁰.

a) LES VILLES CENTRISTES

La désunion des droites

En 1965, dans les villes du type I et II — soit 26 villes au total — le centre d'opposition et la majorité s'affrontent. Le centre d'opposition devance la majorité dès le premier tour et gagne les élections²¹ excepté à Massy et à Quimper où les socialistes tiennent les mairies et à Saint-Maur, Antibes et Bourg-en-Bresse et Cholet où la majorité domine.

En revanche, dans cinq autres villes²², les positions des centristes sont si solides que la majorité n'engage pas le combat, facilitant la réélection des maires sortants M.R.P. (Abelin à Châtellerauld, Bosson à Annecy et Rey à Colmar) ou indépendants (Pinay à Saint-Chamond et Pillet à Roanne).

Deux ans plus tard, aux élections législatives de 1967, dans toutes les villes dirigées par le centre d'opposition, celui-ci obtient au moins 16 % des suffrages par rapport aux inscrits²³. Ainsi, là où le centre

19. Type I : Aix, Massy, Quimper, Savigny, Valence, Hyères, Saint-Etienne, Alençon, Boulogne-Billancourt, Caluire-et-Cuire, Nice, Saint-Germain, Saint-Maur, Antibes, Brest, Rouen.

Type II : Toulon, Versailles, Rennes, Cholet, Bourg-en-Bresse, Blois, Agen, Angers, Montrouge, Neuilly.

Type IX : Albi, Colmar, Roanne, Orléans, Châtellerauld, Annecy, Vincennes.

Type X : Bayonne, Castres, Laval, Pau, Saint-Chamond, Strasbourg.

20. En 1967, dès le premier tour, le centre-droit devance la majorité à Antibes (M. Cornut-Gentille), Blois (M. Sudreau), Bourg-en-Bresse (M. Barberot), Brest (M. Lombard), Châtellerauld (M. Abelin), Saint-Chamond (M. Chazalon), Annecy (M. Bosson), Bayonne (M. Grenet) et Albi (M. Albert). En 1968 Annecy, Blois, Bourg-en-Bresse, Châtellerauld et Saint-Chamond réélisent des députés de centre-droit arrivés en tête au premier tour.

21. Des équipes du centre d'opposition sont élues à Aix, Savigny-sur-Orge, Valence, Hyères, Saint-Etienne, Alençon, Boulogne-Billancourt, Caluire-et-Cuire, Nice, Saint-Germain, Brest, Rouen, Toulon, Versailles, Rennes, Blois, Agen, Angers, Montrouge et Lyon.

22. Châtellerauld, Saint-Chamond, Annecy, Colmar, Roanne.

23. Sauf dans trois villes : Aix-en-Provence où la mairie a été conquise par les socialistes entre 1965 et 1967 et où la F.G.D.S. est la première force législative, Valence dont l'équipe municipale appartient au centre-gauche et Rouen.

d'opposition occupe la mairie, il dispose d'une assise notable aux élections législatives. Celle-ci, en général, se dégrade légèrement d'ailleurs aux élections de 1968. Mais en dépit de cette dégradation, dans la plupart des cas, la majorité ne pourra pas plus menacer en 1971 la réélection des maires sortants centristes²⁴, qu'elle n'avait pu le faire six ans auparavant, même si dans certaines villes la lutte est serrée. Seules quatre villes sont perdues par le centre, trois au bénéfice de la majorité — Valence, Boulogne-Billancourt et Hyères — et une au bénéfice de la gauche, Savigny-sur-Orge. Dans ces communes les voix de la droite antigauilliste (à Hyères) ou le total des voix de la F.G.D.S. et du centre-droit (à Boulogne-Billancourt) ont diminué en 1968²⁵. A Valence, le faible niveau du centre-droit aux élections législatives de 1967 (13 % des inscrits) ne lui permet pas d'assurer la relève du radicalisme. A Savigny, la désunion des droites permet aux communistes qui, dans cette ville, ont une assise législative importante (25 % des voix), de s'emparer de la mairie.

Les changements de majorité politique intervenus aux élections municipales de 1971 dans ces quelques villes n'infirmement donc pas l'hypothèse selon laquelle la résistance d'un centre-droit aux scrutins municipaux se trouve liée à l'existence d'un électorat suffisant aux élections législatives.

L'union des droites

Dans un petit nombre de villes²⁶ la majorité a préféré en 1965 négocier une participation à des listes communes dirigées avec des centristes dont la plupart sont maires sortants. Dans tous les cas il faut noter que des membres de l'U.D.R. ou des R.I. appartenaient déjà aux conseils sortants. A l'exception de Strasbourg, il s'agit de villes où la F.G.D.S. est nettement plus forte que dans l'ensemble des autres villes²⁷ où le centre-droit domine. En l'absence d'alliance entre la S.F.I.O. et le centre-droit, le combat était déjà circonscrit à un duel droite-gauche en 1959. En 1965 et 1971 ce duel se termine dans les deux cas au net avantage de la droite à Strasbourg, Castres, Bayonne ou Saint-Chamond. En revanche, l'appa-

24. A Saint-Etienne, Brest, Roanne, Colmar, Saint-Germain-en-Laye, Nice, Alençon, Caluire-et-Cuire, Rouen, Châtellerauld et Annecy.

25. A Boulogne-Billancourt, la F.G.D.S. et le centre passent respectivement de 12 à 7 % et de 19 à 16 % des inscrits entre 1967 et 1968. (En 1965, le maire est un transfuge de la S.F.I.O.)

26. A Orléans, Pau, Laval, Castres, Bayonne, Strasbourg, Albi, ainsi qu'à Bourg-en-Bresse où une liste de centre-gauche vient attaquer M. Barberot. Dans la seule ville de Laval, un U.D.R., M. Le Basser, est maire. Ces villes appartiennent aux types IX et X. Bourg-en-Bresse appartient au type II.

27. La F.G.D.S. recueille plus de 18 % des suffrages par rapport aux inscrits en 1967.

Vote municipal et vote législatif

rition de listes centristes en 1971 à Vincennes²⁸, Laval, Orléans et Albi, entraîne l'échec de la majorité dans les trois premières villes.

Dans 7 villes du type II et à Saint-Chamond (type X)²⁹ où la majorité avait combattu sans succès le centre en 1965, elle choisit d'appliquer en 1971 la tactique suivie six ans plus tôt à Strasbourg, Castres ou Bayonne. Cette tactique, qui s'inspire directement de la politique d'ouverture réalisée par M. Pompidou à l'élection présidentielle de 1969 ne compromet pas la réélection des listes des maires centristes sortants soutenus par la majorité³⁰ sauf à Agen, où la mairie, appartenant antérieurement au centre-gauche, est gagnée en 1971 par une liste d'union de la gauche. Cependant, dans tous les cas, ces listes d'union n'ont pas rassemblé l'ensemble des voix recueillies par le centre et la majorité en 1965 dans les villes du type II.

Dans toutes ces villes, la hausse du niveau de l'abstention en 1971 par rapport à 1965, témoigne de l'hésitation d'une partie de l'électorat de la majorité ou du centre d'opposition à se reporter sur des listes de coalition. De fait, il faut noter que ni dans le type II ni dans le type X, l'évolution des structures ne commandait l'intégration des droites. L'examen des structures aux élections municipales de 1965 et législatives de 1967 et 1968, montre au contraire que le centre d'opposition résiste aussi bien à la majorité dans ces villes que dans celles³¹ où les centristes n'ont pas composé avec la majorité en 1971. L'analyse des structures ne peut donc expliquer cette modification de la structure municipale en 1971. Elle peut seulement souligner que la faiblesse de la gauche et la bonne résistance du centre d'opposition laissaient une grande latitude d'action aux maires sortants qui pouvaient choisir soit le rapprochement avec la majorité, soit le maintien dans l'opposition. Si cette tactique ne peut être directement reliée à l'évolution de la situation politique dans ces villes elle doit cependant être replacée dans un contexte général d'absorption du centre-droit d'opposition par la majorité depuis 1969.

28. Il faut rapprocher le cas de Vincennes de celui de Metz (type III). Dans les deux cas, la présence d'un républicain indépendant à la mairie (MM. Mondon à Metz et Quinson à Vincennes) permet à la majorité d'attirer la plupart des voix centristes en 1965. En 1968 le centre se dégrade très nettement passant par rapport à 1967 de 22 à 15 % à Vincennes et de 25 à 11 % à Metz. La majorité paraît alors avoir vidé le centre d'opposition de sa substance électorale. Le décès des deux maires, entre 1968 et 1971, permet à des listes du centre d'opposition de réaliser des scores semblables à ceux de la majorité (22 % contre 24 % à Vincennes, 28 % contre 21 % à Metz). Dans les deux villes le centre d'opposition emporte la victoire au second tour, ce qui témoigne de la grande instabilité d'une part importante de l'électorat centriste.

29. Agen, Angers, Blois, Montrouge, Toulon, Rennes, Versailles.

30. A Versailles cependant le maire sortant M. Mignot allié à l'U.D.R. a eu à affronter le député R.I., M. Destremeau.

31. Villes du type I.

b) LES VILLES DE LA MAJORITÉ

Dans les 26 villes où le centre-droit constitue aux deux élections législatives un élément fort de la structure et où le centre et la majorité s'affrontent en 1965, la majorité l'emporte seulement dans 5 villes où elle arrive en tête dès le premier tour : Neuilly, Saint-Maur, Cholet, Bourg-en-Bresse et Antibes. Dans ces deux dernières ce sont des centristes qui dirigent les listes d'union. A Neuilly (M. Peretti), Saint-Maur (M. Noël) et Cholet (M. Ligot) les maires U.D.R., dont l'électorat législatif est le double de l'électorat centriste, seront réélus largement en 1971 tandis que la disparition de la liste du centre d'opposition à Bourg-en-Bresse permettra à M. Barberot d'assurer facilement sa réélection. En revanche, la formation à Antibes d'une liste homogène de la majorité se présentant contre le maire sortant permettra au centre d'opposition de conquérir la municipalité.

En conclusion, l'étude des types I, II et IX montre que, d'une manière générale, lorsque le centre-droit conserve aux élections législatives un électorat supérieur à 13 % des inscrits, il l'emporte sur la majorité aux élections municipales empêchant celle-ci d'ajuster le niveau de son électorat municipal au niveau de son électorat législatif. Dans ces conditions, la viscosité de l'électorat municipal permet ainsi à des maires centristes de garder leur siège.

2. La disparition du centre d'opposition en tant que force autonome

a) Le type IV rassemble les 11 villes³² où le centre-droit supérieur en 1967 au seuil fixé tombe au-dessous de ce seuil en 1968. Le premier groupe est celui où le centre d'opposition dirige les municipalités en 1965³³. Dans ces villes, les structures de 1965 et 1967 sont identiques à celles des communes appartenant aux types qui viennent d'être analysés. Le centre-droit constitue la force la plus importante en 1965. En 1967, malgré l'inversion du rapport de force en faveur de l'U.D.R., le centre d'opposition est à peine moins important que la majorité (22 % contre 25 % des électeurs inscrits).

La rupture se situe en 1968. L'électorat du centre d'opposition s'effondre (passant de 22 % à 10 % des inscrits) et disparaît de la struc-

32. Nous laissons de côté les 4 villes des types III, XI et XII où la situation est la même aux élections législatives (il s'agit de Metz (type III) ; Salon-de-Provence (type XI), Cannes et La Roche-sur-Yon (type XII)).

33. Type IV1 : Auxerre, Dijon, Antony, Clamart, Lyon.

Vote municipal et vote législatif

ture³⁴ tandis que les gains de la majorité correspondent à un point près au total des voix perdues par le centre-droit entre 1967 et 1968³⁵, face à une gauche qui demeure stable entre les deux scrutins.

Aux élections municipales de 1971, conformément à nos hypothèses, le centre disparaît. A Auxerre et à Dijon le retrait des maires sortants centristes facilite le succès des listes de M. Soisson (R.I.) et Poujade (U.D.R.). Le transfert de l'électorat centriste vers la majorité observé en 1968 n'est pas remis en cause en 1971. A Antony, Clamart et Lyon, où l'affaiblissement du centre-droit était tout aussi net, les maires centristes MM. Suant, ancien socialiste, Fonteneau, ancien M.R.P., et Pradel (indépendant) font alliance avec la majorité et lui réservent une large place sur leurs listes. L'un comme l'autre n'ont-ils pas tiré les conséquences de l'effondrement du centrisme législatif même si la majorité comme à Lyon accepte de participer à ces listes d'union, même de manière minoritaire.

Dans le second groupe³⁶, la situation est différente dès 1965. Le centrisme n'est pas au pouvoir dans ces municipalités sauf à Poitiers qu'il perd à l'occasion de ces élections. A l'issue du scrutin toutes les mairies sont dirigées par la majorité à l'exception de Fontenay-sous-Bois où les communistes sont vainqueurs. L'U.D.R. constitue au plan municipal comme au plan législatif, l'élément dominant de la structure. Le P.C.F. qui représente la seconde force arrive très loin derrière la majorité.

Dès 1967, le centrisme législatif est encore plus faible que le centrisme municipal. Son affaiblissement continu le fait disparaître de la structure en 1968 alors qu'il ne représente plus que 10 % des électeurs inscrits.

La disparition du centrisme municipal en 1971 apparaît ainsi comme la poursuite de l'évolution observée au niveau des élections législatives. Les coalitions de « Troisième Force » présentée dans trois villes en 1965 : Bordeaux, Montpellier et Melun — se défont³⁷. Dans toutes les villes, à l'exception de Fontenay-sous-Bois, l'union des droites comme l'union des gauches est réalisée en 1971³⁸. Le passage à une structure binaire aux élections législatives entraîne la même simplification de la structure aux élections municipales.

34. En raison de la règle qui a été fixée au début de l'article.

35. La perte du centre est de 12 points entre 1967 et 1968 ; l'U.D.R. gagne 11 points entre ces mêmes dates.

36. 6 villes du type IV2 : Bordeaux, Poitiers, Châlons-sur-Marne, Melun, Montpellier et Fontenay-sous-Bois.

37. L'affaiblissement du centre-gauche entre 1967 et 1968 est de même importance que celle du centre-droit.

38. A Poitiers, en l'absence des socialistes, le P.C.F. représente seul la gauche face à la majorité.

Les villes du type IV mettent ainsi en évidence la liaison qui existe entre la tendance à la bipolarisation au niveau des élections législatives et sa traduction aux scrutins municipaux. La stratégie des acteurs se trouve dans ce cas éclairée parce que replacée dans le cadre des contraintes exercées sur elle par l'évolution des rapports de force.

b) Le type VIII5 rassemble quatre villes³⁹ qui présentent un net décalage entre la répartition des forces aux élections municipales de 1965 et législatives de 1967. Au plan législatif, les deux seules forces importantes sont la majorité et l'extrême-gauche, la première l'emportant largement sur la seconde. En revanche, au plan municipal, subsiste un centre assez important⁴⁰. Pour la première fois, nous rencontrerons des cas où un centrisme municipal s'affirme en 1965 sans qu'en 1967 son assise électorale atteigne le seuil de 12 à 13 % des inscrits. Ce décalage s'accroît encore en 1968. En 1971, à travers les situations propres à chaque ville (l'échec du centre dès 1965 à Créteil, la mort du sénateur maire Jean-Marie Louvel à Caen, la menace de la gauche au Mans, le règlement de la querelle entre le député R.I. Gerard-Deprez et l'U.D.R. à Courbevoie) ; le centre disparaît (Créteil), devient résiduel (Courbevoie) ou accepte l'alliance avec la majorité (Le Mans). A Caen, les Républicains indépendants prennent la succession du M.R.P., ce qui ramène le centre d'opposition à son faible niveau des élections législatives.

Ainsi, malgré la diversité des situations, la règle selon laquelle pour conserver la mairie, un centre doit ou bien s'appuyer sur de bons résultats aux élections législatives, ou bien s'unir à la majorité, trouve ici sa confirmation.

B. LE PARTI COMMUNISTE ET LA MAJORITÉ

Dans 59 villes de l'échantillon groupées dans les types VIII et XVI⁴¹ la structure de chaque ville est dominée par le jeu de deux forces seulement : le Parti communiste⁴² et la majorité.

39. Caen, Le Mans, Courbevoie et Créteil.

40. A Créteil seulement la majorité arrive en tête.

41. Type VIII1 : 8 villes ; types XVI1 et XVI3 : 51 villes.

42. Dans le schéma général, pour simplifier la présentation des types, la gauche a été présentée comme un élément unique aux élections législatives. Au niveau de l'analyse de la typologie, il paraît nécessaire de distinguer l'extrême-gauche (P.C.F. + P.S.U.) — le P.C.F. en constituant d'ailleurs la presque totalité — et la gauche non communiste (F.G.D.S.).

1. La stabilité des structures binaires (type XVI)

L'analyse des 32 municipalités communistes du 1^{er} sous-groupe⁴³ et des 19 villes⁴⁴ tenues par la majorité fait apparaître une similitude et une stabilité des structures municipales et législatives.

Dans les municipalités communistes, la gauche atteint successivement 45, 51, 47 et 43 % des suffrages des électeurs inscrits et ses adversaires 27, 31 et 33 puis 23 %. Dans les 21 villes de la majorité la situation est exactement inversée. Celle-ci atteint 41, 37, 40 puis 36 % des suffrages des électeurs inscrits⁴⁵ face à une gauche qui attire successivement 29, 35, 32 et 27 % des suffrages. Dans les deux cas — villes communistes et villes de la majorité — la tendance dominée obtient toujours ses meilleurs scores aux élections législatives où, il est vrai, les électeurs s'abstiennent en moins grand nombre. De toutes manières, les fluctuations des suffrages de l'une et l'autre tendance demeurent de faible amplitude et sont loin de menacer les rapports de forces établis en faveur de la gauche ou de la majorité selon les groupes. Le centre-gauche comme le centre-droit sont pratiquement absents des compétitions électorales. Seule la légère perte du P.C.F. en 1968 compensée par un gain aussi faible de l'U.D.R. et la hausse du niveau des abstentions aux élections municipales de 1971 par rapport à 1965, empêchent une concordance parfaite entre les deux types d'élection.

2. La tendance à la bipolarisation

Les huit villes du premier sous-groupe du type VIII⁴⁶ ne se différencient de celles des types précédemment étudiés que par l'existence aux élections municipales de 1965 d'un centre fort. L'examen de ce groupe montre que, lorsqu'aux élections législatives seuls comptent le P.C.F. et l'U.D.R., le centre semble condamné à disparaître ou à ne conserver qu'un électorat résiduel aux élections municipales de 1971,

43. Nanterre et Orly sont classées dans ce sous-groupe malgré l'apparition d'un centre droit supérieur à 13 % en 1971 ; la permanence de la structure droite-gauche et la suprématie du P.C.F. n'étant pas remises en cause par la division des droites qui en 1971 ne retrouveront pas le niveau de voix atteint en 1965 par une liste unique. Pour les mêmes raisons nous avons classé Montauban dans le type XVI 2, la gauche unie dirigée par les socialistes ne pâtissant pas de la division des droites.

44. Les villes de la majorité en 1965 sont : Maisons-Alfort (U.D.R.), Douai (socialistes-indépendants), Romans-sur-Isère (R.I.), Saint-Quentin (U.D.R.), Troyes (U.D.R.), Gagny (U.D.R.), Cherbourg (U.D.R.), Le Creusot (U.D.R.), Bourges (R.I.), Poissy (U.D.R.), Beauvais (U.D.R.), Chambéry (U.D.R.), Rueil (U.D.R.), Chelles (U.D.R.), Tourcoing (U.D.R.), Ajaccio (bonapartiste), Tours (apparenté U.D.R.).

45. Deux villes, où les adversaires du Parti communiste sont des socialistes ou socialistes indépendants, ont été laissées de côté dans ces calculs : Perpignan et Mérignac.

46. Arles, Colombes, Le Havre, Levallois-Perret, Nîmes, Rosny-sous-Bois, Saint-Dizier et Sarcelles.

dès lors qu'il n'a pu conserver les mairies qu'il possédait à la veille de 1965, ou conquérir les autres. C'est ainsi que les socialistes alliés au centre-droit perdent en 1965 Nîmes, Alès et le Havre au bénéfice du P.C.F. De même l'U.D.R. ayant rompu l'alliance avec le centre-droit à Saint-Dizier, à la veille des élections de 1965, conserve seule la mairie à l'issue du scrutin. Enfin à Levallois-Perret, Sarcelles et Colombes le centre, dans les deux premiers cas, et l'U.D.R., dans le troisième, perdent la mairie au bénéfice du P.C.F. qui profite de la division de ses adversaires.

L'échec des centres en 1965 se trouve confirmé en 1967 par les faibles scores réalisés par la F.G.D.S. et le centre-droit. Le P.C.F. et l'U.D.R. demeurant les deux seules grandes forces importantes en présence, l'union de la gauche et de la droite se réalise en 1971 dans la majorité des villes⁴⁷. Dans les deux cas où l'union de la droite n'a pas été réalisée, l'union de la gauche a gagné les mairies (Saint-Dizier et Rosny-sous-Bois).

L'équilibre des forces du P.C.F. et de l'U.D.R. aux élections législatives a rendu possible ces victoires du Parti communiste à partir du moment où la division du centre et de la majorité créait une situation de faiblesse pour cette dernière aux élections municipales de 1971.

Dans les autres villes conquises par la gauche en 1965, celle-ci améliore ses positions en 1971. Dans ces cas, l'avantage donné aux équipes sortantes et l'appui d'un électorat législatif aussi important que celui de l'U.D.R., permet aux listes dirigées par le P.C.F., d'améliorer encore leurs positions.

C. LA GAUCHE NON COMMUNISTE ET LA MAJORITÉ

Les types VII, VIII (2^e, 3^e, 4^e sous-groupes), XV (excepté Vichy, Vannes et Nancy) et XVI (2^e sous-groupe) rassemblent 58 des 73 villes⁴⁸ où le centre-droit n'existe pas au plan législatif et où la F.G.D.S. (S.F.I.O., C.I.R., radicaux-socialistes) compte au moins 12 à 13 % des inscrits en 1968. La situation de ces communes varie suivant que la gauche non communiste est ou n'est pas installée à la mairie.

47. Sauf à Rosny-sous-Bois et à Saint-Dizier pour la droite, sauf à Nîmes et Alès pour la gauche.

48. Il s'agit pour les autres de sept villes du type XVI3 : Mérignac, Perpignan, Villeurbanne, Arras, Auxerre, Montpellier, Bordeaux et Nîmes.

1. Les municipalités comprenant la gauche non communiste

En 1965, dans 45 des 50 villes où la gauche non communiste est installée à la mairie, le maire est socialiste. Les autres communes sont dirigées par des radicaux : Brive-la-Gaillarde, Evreux, Bastia, Béziers et Périgueux ⁴⁹.

Deux caractéristiques de la structure aux élections législatives doivent être mises en relation avec la prédominance de la gauche non communiste aux consultations municipales : à l'exception de trois villes, la F.G.D.S. constitue aux élections de 1967 une force importante, supérieure à 16 % des suffrages des électeurs inscrits. Mais surtout, dans 43 villes sur 53, la F.G.D.S. devance le P.C.F. et constitue avec la majorité l'une des deux forces principales. Dans un petit nombre de villes (17) la S.F.I.O. arrive même en tête ⁵⁰.

L'évolution ultérieure de la structure des forces politiques doit s'apprécier en distinguant les villes selon que leur structure aux élections municipales est binaire ou ternaire. Celle-ci dépend de la stratégie adoptée par la F.G.D.S.

a) DROITE CONTRE GAUCHE

Dans 15 villes ⁵¹, la gauche non communiste ne noue aucune alliance sur sa droite ni en 1965 ni en 1971. Elle fait des listes communes avec le P.C.F. dans 10 cas en 1965 et 12 cas en 1971. A Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Mer et Rezé, les socialistes sont assez forts pour former des listes homogènes, à Grenoble les communistes et les colistiers de M. Dubedout restent opposés les uns aux autres.

En fait, l'examen des tableaux des types VIII 2 et XVI 2 fait apparaître la prédominance de la gauche aux élections législatives et la grande stabilité de son assise électorale en 1967 comme en 1968. De fait, la stabilité de la gauche est générale sur toute la période et quel que soit le type de scrutin. Ainsi, la réalisation de l'union de la droite sous la direction de la majorité en 1971 (dans les cas où le centre et l'U.D.R. étaient divisés en 1965 : type VIII 2) peut s'expliquer par la

49. A Nevers, la désunion de la gauche a permis à l'U.D.R. de conserver en 1965 la municipalité. Celle-ci sera conquise en 1971 par une liste d'union de la gauche. La gauche ayant au premier tour devancé la droite en 1965, cette ville a été étudiée avec les villes socialistes. Chartres et Epinal dont les maires en 1965 sont du centre-droit ont été agrégées au groupe des villes socialistes et radicales du fait que les socialistes sont représentés au conseil municipal et que le centre-droit est presque inexistant aux élections législatives tandis que la F.G.D.S. est très forte.

50. A Mâcon, Arras, Mérignac, Villeurbanne, Chalon-sur-Saône, Creil, Maubeuge, Cambrai, Avignon, Saint-Nazaire, Nevers, Montauban, Lens, Liévin, Livry-Gargan, Montluçon, Narbonne et Arles. A Chartres les radicaux arrivent en tête.

51. Type VIII2 et type XVI2.

contrainte imposée par un rapport des forces nettement favorable à la gauche.

b) L'ALLIANCE A DROITE DU SOCIALISME

Dans 37 villes⁵², le parti socialiste partage en 1965 la direction de la municipalité avec le centre-droit d'opposition. Il s'agit d'ailleurs de villes où l'électorat de la F.G.D.S. devance toujours celui de la majorité aux élections législatives⁵³, parfois même dans de très nettes proportions en 1967.

En 1971, sauf à Mérignac et à Perpignan, la majorité présente des listes dans toutes les communes. Dans les villes du type VII 1 et du type XV, les listes socialo-centristes affrontent à la fois celles du P.C.F. et de la majorité. Partout le P.C.F. perd des voix. Quant à la majorité, elle réalise des scores généralement faibles lorsqu'elle se présente pour la première fois (villes du type XV). Ailleurs elle maintient à peine ses positions acquises en 1965 dans 18 villes sur 28, ne les améliorant notablement que dans les 10 autres cas. A Epinal, Maubeuge et Cambrai elle double ses suffrages sans pouvoir toutefois menacer les maires sortants. En revanche, à Arles, Narbonne, Clermont-Ferrand, Périgueux, Belfort, Toulouse et Lille, l'électorat de la majorité atteint une importance de l'ordre de celle de l'électorat de la gauche non communiste et dépasse même celle-ci à Narbonne, Toulouse et Périgueux⁵⁴.

Pourtant, l'évolution de l'électorat F.G.D.S. de 1967 à 1968 ne permet pas de comprendre la stagnation de la majorité dans certains cas et son succès dans d'autres. Partout la F.G.D.S. est devancée par l'U.D.R. en 1968. A Clichy et à Sotteville-lès-Rouen où elle est écrasée par la majorité en 1968, les maires socialistes sont réélus trois ans plus tard sans difficulté, face à un électorat de la majorité très minoritaire.

En revanche, on comprend mieux le succès de l'U.D.R. à Périgueux, Belfort et Lille en raison du score déjà honorable de la majorité en 1965 et de la personnalité des ministres ou anciens ministres (Lille et Périgueux) et secrétaire d'Etat (Belfort) présentés par l'U.D.R. en 1971. A Toulouse, la scission du conseil sortant pourrait, même si d'autres facteurs n'avaient pu jouer, suffire à expliquer la chute du maire sortant socialiste.

En définitive, les remarques déjà faites à propos des conditions de résistance du centre-droit peuvent être à nouveau formulées à propos

52. Types VIII1, XV (excepté 3 villes), VIII4 plus Arras (type VIII), Villeurbanne, Mérignac et Perpignan (type XVI).

53. A l'exception de Saint-Etienne.

54. La majorité gagne de ce fait les mairies de Narbonne, Toulouse, Périgueux et Belfort. A Arles, le P.C.F. l'emporte dans la confusion générale.

Vote municipal et vote législatif

du centre-gauche⁵⁵. Celui-ci, comme celui-là, offre, lorsqu'il s'appuie sur un électorat législatif suffisant et tient déjà les mairies, une résistance la plupart du temps victorieuse à l'enracinement municipal de la majorité, en dépit de la position prépondérante de cette dernière aux élections législatives.

A la différence des villes analysées ci-dessus, où la structure ternaire se maintient en 1971, 6 villes présentent une modification de la structure municipale en 1971 par rapport à 1965⁵⁶. Dans 6 cas, les maires socialistes (de Mâcon, Puteaux, Villeneuve-Saint-Georges, Bron et Villeurbanne) et centriste (Chartres) ont quitté le Parti socialiste ou le Centre démocrate pour se rallier à la majorité. Nulle part, excepté à Villeneuve-Saint-Georges, l'évolution de l'électorat F.G.D.S. entre 1967 et 1968 ne paraissait l'exiger.

L'évolution politique personnelle des maires ou la tradition des rapports entre la gauche non communiste et le P.C.F. (Fédération de la Seine, de la Saône-et-Loire et du Rhône) sont peut-être à l'origine de ce glissement vers la droite. Ce second élément d'explication se trouverait renforcé par le fait que les maires qui ont quitté la S.F.I.O. dès 1965 (Bonaventure Leca à Issy-les-Moulineaux ou Le Gallo puis Agogué à Boulogne-Billancourt) ont retrouvé immédiatement en dépit de leur changement d'appartenance politique, la grande majorité de leurs électors. De fait, à part à Bron ceux des maires cités qui ont suivi leur exemple en 1971 ont été réélus.

Mais de la même manière, le fait que M. Guy Mollet ait contracté en 1971 une alliance sur sa gauche n'a pas compromis sa réélection en 1971. Dans ce cas, inverse du précédent, le maire sortant a été suivi par la majorité de son électorat. Dès lors se trouve posé le problème de la marge de manœuvre dont disposent dans le choix de leurs alliances les maires socialistes alliés auparavant au centre-droit.

On peut se demander si les maires de Mâcon, ou de Puteaux auraient pu choisir la même stratégie que M. Guy Mollet à Arras et si ce dernier aurait pu de son côté avec le même succès jouer le même jeu que M. Ceccaldi-Reynaud à Puteaux, si tant est qu'une telle comparaison puisse être valablement faite entre deux personnalités à tous égards bien différentes.

Il semble en fait que dans ce problème, la tradition locale des rapports entre P.C.F. et gauche non communiste soit prédominante dans la latitude d'action que la structure des forces politiques laisse aux maires

55. Rappelons que, par convention, nous entendons par là, la gauche non communiste lorsqu'elle refuse l'alliance avec le P.C.F.

56. Type VIII4 plus Arras et Villeurbanne.

sortants dans leurs communes. C'est alors le problème de la nature des électors socialistes qui est posé.

2. Le socialo-centrisme municipal minoritaire

a) PERMANENCE DU CENTRE-GAUCHE

Bien que proche du 1^{er} sous-groupe du type VII, les villes du 2^e sous-groupe de ce même type présentent une structure où la gauche non communiste est dès 1967 dominée par la droite, cette dernière confirmant son avantage en 1968. Dans la majorité des cas, des listes de « Troisième Force » socialo-centristes sont présentées en 1965⁵⁷ et reconduites en 1971⁵⁸. La faiblesse de la gauche dans son ensemble ne permet pas d'envisager au plan municipal le succès de listes d'union. Par contre, en raison de sa force relative au sein de la gauche, la F.G.D.S. est conduite à chercher une alliance avec un centre-droit qui, du fait de sa faible importance, ne peut guère contribuer à un éventuel succès de ces listes de coalitions. On se trouve ici dans le cas d'un centre — gauche et droit — trop faible pour espérer menacer la majorité au pouvoir mais aussi trop fort — la F.G.D.S. représente environ 19 % des inscrits au plan législatif — pour disparaître. Seule la division éventuelle de la droite au pouvoir peut laisser espérer la victoire des centres comme le montre le succès de la liste Crepeau à La Rochelle en 1971.

b) LA DISPARITION DU CENTRE-GAUCHE

Le troisième sous-groupe du type VIII rassemble les 4 villes gaulistes⁵⁹ où la droite est nettement supérieure à la gauche aux élections législatives et où à l'intérieur de la gauche, les forces respectives du P.C.F. et de la F.G.D.S. s'équilibrent en 1967 (respectivement 17 et 16 % des suffrages des électeurs inscrits).

En 1965, les socialistes font alliance avec le centre-droit, et constituent des listes de « Troisième Force » qui obtiennent des scores très faibles, inférieurs à ceux recueillis par l'extrême-gauche. Au lieu de se maintenir entre 1967 et 1968, comme dans les villes du type VII 2 précédemment analysé, l'électorat de la F.G.D.S. se dégrade dans les quatre villes du type VIII 2 (16 % en 1967, 11 % en 1968). Dans ces conditions, le maintien de listes de « Troisième Force » en 1971, justifié dans le type VII, devient impossible dans les villes du type VIII. L'union

57. Dunkerque, Angoulême, Meudon et Tarbes.

58. Sauf à Meudon où l'union de la gauche est réalisée en 1971. A l'inverse, à La Rochelle, l'union réalisée en 1965 se défait en 1971 et la liste de centre-gauche, profitant de la désunion de la droite, sera élue.

59. Pessac, Marcq-en-Bareuil, Asnières et Valenciennes.

Vote municipal et vote législatif

de la gauche est réalisée, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle la modification des rapports de forces législatifs se traduit nécessairement dans la stratégie des alliances au niveau municipal.

Au terme de cette étude, quelques conclusions peuvent être dégagées.

Les forces situées aux deux extrêmes de la structure telle que nous l'avons construite, c'est-à-dire d'un côté le Parti communiste ou l'ensemble de la gauche et de l'autre la majorité, présentent une caractéristique commune. Lorsqu'elles sont dominantes au niveau municipal, elles atteignent aux élections législatives un seuil très nettement supérieur à celui fixé pour le centre. Ce seuil est, dans presque tous les cas, supérieur à 30 % des inscrits.

Les socialistes ou les centristes n'ont pas besoin d'une assise électorale aussi importante pour l'emporter aux élections municipales. La moyenne est alors de 20 %. Ceci montre que la position de ces forces sur l'échiquier politique leur permet, dans certaines situations, d'attirer les voix d'électeurs qui votent pour d'autres partis aux élections législatives. Le fait de tenir la mairie constitue alors une défense solide contre les tentatives d'implantation de la majorité.

Il ne faut cependant pas exagérer l'importance du phénomène d'inversion des rapports de force entre élections législatives et élections municipales. En réalité, sur l'ensemble de la période considérée seule une vingtaine de villes socialistes et une dizaine de villes centristes, soit environ 15 % au total présentent une permanence des décalages entre les deux types de structures sur les quatre scrutins. Dans toutes les autres villes, ou bien ces décalages existaient mais ont disparu à la suite des alliances avec la majorité, ou bien ce sont, tout au long de la période, les mêmes forces politiques qui ont été en position dominante.

Dès lors, les décalages qui subsistent ne sont-ils pas destinés à disparaître aux prochaines consultations ? Existeront-ils encore longtemps si la majorité continue de progresser en voix et de s'élargir ?

La viscosité propre aux élections municipales n'a-t-elle pas pour effet de retarder la transformation des structures des forces qui à terme sont inéluctables ? Encore faut-il tenir compte du fait que c'est finalement l'accentuation de la dégradation du centre-droit ou de la gauche non communiste aux élections municipales qui provoquera éventuellement la chute des municipalités centristes. Au contraire, la renaissance d'un centre législatif conserverait et même accroîtrait dans une certaine mesure la vigueur du centrisme municipal.

Elisabeth Dupoirier et Gérard Grunberg

Dans le cas contraire, à l'exemple de Guy Mollet à Arras ou, à l'opposé, de P. Sudreau à Blois, un reclassement des forces politiques aura lieu qui réalisera peut-être d'une manière complète la bipolarisation aux élections municipales.

Sans doute ne convient-il pas de surestimer la portée de ces conclusions établies après une étude qui n'a porté que sur les villes de plus de 30 000 habitants. Dans les communes moins importantes, où ne joue pas la contrainte d'un système électoral excluant toute fusion des listes entre le premier et le second tour de scrutin les choses se passent peut-être autrement. Il n'apparaît pas moins intéressant de constater que, en milieu assez fortement urbanisé tout au moins, les élections municipales de 1971 ont été caractérisées par une tendance à la bipolarisation des forces politiques sensiblement plus nette qu'en 1965. Dans ces conditions il est possible d'affirmer que les structures des forces aux élections municipales et législatives tendent à se rapprocher. Les élections municipales apparaissent alors comme un maillon important dans la chaîne des scrutins qui, d'étapes en étapes, marquent l'évolution du système des forces politiques.

TYPE I (16 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>
Municipales 1965	33	23	25	19
Législatives 1967	23	P.C. + P.S.U. 16 F.G.D.S. 13 (a) Total Gauche 29	20	
Législatives 1968	23	P.C. + P.S.U. 18 F.G.D.S. 9 (b) Total Gauche 27	17	33
Municipales 1971	37	22	24	17

(a) 14 % dans les 15 villes où se présente un candidat.

(b) 9,5 % dans les 14 villes où se présente un candidat.

16 villes : Caluire-et-Cuire, Aix, Quimper, Boulogne-Billancourt, Hyères, Massy, Savigny-sur-Orge, Valence, Antibes, Saint-Etienne, Brest, Saint-Germain-en-Laye, Nice, Alençon, Rouen, Saint-Maur.

TYPE II (10 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>
Municipales 1965	32	19	27	21
Législatives 1967	22	P.C. + P.S.U. 15 F.G.D.S. 12 Total Gauche 27	22	29
Législatives 1968	23	P.C. + P.S.U. 12 F.G.D.S. 13 Total Gauche 25	20	32
Municipales 1971	39	21	Majorité 39	Centre 1 (a) Total Droite 40

(a) 8 % à Agen et Neuilly-sur-Seine où sont présentées des listes centristes.

10 villes : Agen, Angers, Rennes, Cholet, Bourg-en-Bresse, Blois, Toulon, Versailles, Montrouge, Neuilly-sur-Seine.

TYPE IV SOUS-GROUPE 1 (5 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>
Municipales 1965	30	20	36	14
Législatives 1967	23	P.C. + P.S.U. 18	F.G.D.S. 12	22
		Total Gauche 30		
Législatives 1968	23	P.C. + P.S.U. 17	F.G.D.S. 13	Majorité 36
		Total Gauche 30		Centre 10
			Total Droite 46	
Municipales 1971	39	22		Majorité 34
				Centre 5 (a)
			Total Droite 39	

(a) 9 % dans les 3 villes où des listes centristes sont présentes dans la compétition.
5 villes : Antony, Auxerre, Clamart, Dijon, Lyon.

TYPE IV SOUS-GROUPE 2 (6 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>
Municipales 1965	33	19	19	29
Législatives 1967	24	P.C. + P.S.U. 16	F.G.D.S. 14	14
		Total Gauche 30		
Législatives 1968	24	P.C. + P.S.U. 17	F.G.D.S. 11	—
		Total Gauche 28		Majorité 38
				Centre 10
			Total Droite 48	
Municipales 1971	37	27		Majorité 35
				Centre 1 (a)
			Total Droite 36	

(a) 7 % dans les deux villes (Fontenay-sous-Bois et Bordeaux) où des listes centristes sont présentes dans la compétition.

6 villes : Châlons-sur-Marne, Montpellier, Melun, Fontenay-sous-Bois, Bordeaux, Poitiers.

TYPE VII SOUS-GROUPE 1 (20 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	30	17	37	16	
Législatives 1967	22	P.C. + P.S.U. 18	F.G.D.S. 25	Majorité 29	Centre 5 (a)
		Total Gauche 43		Total Droite 34	
Législatives 1968	23,5	P.C. + P.S.U. 18	F.G.D.S. 20	Majorité 34	Centre 5 (b)
		Total Gauche 38		Total Droite 39	
Municipales 1971	34	14	32	20 (c)	

(a) 8 % dans 18 villes.

(b) 8 % dans 14 villes.

(c) A Creil, en l'absence de liste de la majorité, la liste du centre-droit est exceptionnellement comptée dans la colonne majorité.

20 villes : Livry-Gargan, Creil, Besançon, Cambrai, Epinal, Wattrelos, Toulouse, Belfort, Périgueux, Lille, Roubaix, Maubeuge, Châteauroux, Limoges, Marseille, Clichy, Nantes, Mulhouse, Avignon, Châlon-sur-Saône.

TYPE VII SOUS-GROUPE 2 (5 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	30	15	24	32	
Législatives 1967	24	P.C. + P.S.U. 17	F.G.D.S. 19	Majorité 32	Centre 7
		Total Gauche 36		Total Droite 39	
Législatives 1968	24	P.C. + P.S.U. 16	F.G.D.S. 19	Majorité 34	Centre 6 (a)
		Total Gauche 35		Total Droite 40	
Municipales 1971	38	16	18	28	

(a) 7 % dans les 4 villes où se présente un candidat.

5 villes : Dunkerque, La Rochelle, Tarbes, Angoulême, Meudon.

TYPE VIII SOUS-GROUPE 1 (8 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	28	31	21	20	
Législatives 1967	22	P.C. + P.S.U. 30	F.G.D.S. 11	Majorité 29	Centre 8
		Total Gauche 41		Total Droite 37	
Législatives 1968	22	P.C. + P.S.U. 29	F.G.D.S. 9	Majorité 35	Centre 5 (a)
		Total Gauche 38		Total Droite 40	
Municipales 1971	30	40		Majorité 26	Centre 4 (b)
				Total Droite 30	

(a) 8 % dans les 5 villes où se présente un candidat.

(b) 10 % dans les 4 villes où les listes centristes sont présentes dans la compétition.

8 villes : Saint-Dizier, Alès, Sarcelles, Le Havre, Levallois-Perret, Rosny-sous-Bois, Nîmes, Colombes.

TYPE VIII SOUS-GROUPE 2 (4 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	24	41	22,5	12,5	
Législatives 1967	18	P.C. + P.S.U. 23	F.G.D.S. 21	—	Majorité 30
		Total Gauche 44		Total Droite 38	Centre 8
Législatives 1968	19	P.C. + P.S.U. 22	F.G.D.S. 23		37
		Total Gauche 45			
Municipales 1971	30	42		Majorité 26	Centre 2 (a)
				Total Droite 28	

(a) 8 % à Carcassonne où une liste centriste est présente dans la compétition.

4 villes : Carcassonne, Boulogne-sur-Mer, Epinay-sur-Orge, Saint-Brieux.

TYPE VIII SOUS-GROUPE 3 (4 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	25	17	14	43	
Législatives 1967	19	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
		17	16	40	8
		Total Gauche		Total Droite	
		33	48		
Législatives 1968	20	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
		20	11	42	7 (a)
		Total Gauche		Total Droite	
		31	49		
Municipales 1971	35	23	—	42	

(a) 10 % dans 3 villes.

4 villes : Asnières, Pessac, Valenciennes, Marcq-en-Bareuil.

TYPE VIII SOUS-GROUPE 4 (6 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	30	21	36	13	
Législatives 1967	22	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
		21	24	30	4 (a)
		Total Gauche		Total Droite	
		45	34		
Législatives 1968	22	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
		19	19	34	7 (b)
		Total Gauche		Total Droite	
		38	41		
Municipales 1971	34			Majorité	Centre
			29	35	2 (c)
				Total Droite	
			37		

(a) 9 % dans les 3 villes où se présente un candidat.

(b) 10 % dans les 4 villes où se présente un candidat.

(c) 10 % dans la ville où une liste centriste est présente dans la compétition.

6 villes : Bron, Mâcon, Brives, Villeneuve-Saint-Georges, Chartres, Puteaux.

TYPE VIII SOUS-GROUPE 5 (4 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	26	25	28	20	
Législatives 1967	20	P.C. + P.S.U. 25	F.G.D.S. 11	Majorité 35	Centre 10
		Total Gauche 36		Total Droite 45	
Législatives 1968	21	P.C. + P.S.U. 23	F.G.D.S. 8	Majorité 38	Centre 10
		Total Gauche 31		Total Droite 48	
Municipales 1971	37	25	—	Majorité 36	Centre 2 (a)
				Total Droite 38	

(a) 10 % dans les 2 villes où des listes centristes sont présentes dans la compétition.
4 villes : Courbevoie, Le Mans, Créteil, Caen.

TYPE X (6 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	36	17		Majorité 46	Centre 1 (a)
				Total Droite 47	
Législatives 1967	23	P.C. + P.S.U. 12	F.G.D.S. 14		
		Total Gauche 26	23	28	
Législatives 1968	24	P.C. + P.S.U. 12	F.G.D.S. 14	18	32
		Total Gauche 26			
Municipales 1971	37	24	—	Majorité 35	Centre 4 (b)
				Total Droite 39	

(a) 7 % à Strasbourg.

(b) 8 % dans 3 villes.

6 villes : Strasbourg, Saint-Chamond, Laval, Bayonne, Pau, Castres.

TYPE XV (11 VILLES) (a)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité (b)</i>	
				Majorité	Centre
				49	1 (c)
Municipales 1965	27	23		50	
		P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
Législatives 1967	18	24	32	21	4 (d)
		Total Gauche		Total Droite	
		56		25	
		P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
Législatives 1968	19	22	29	26	4 (e)
		Total Gauche		Total Droite	
		51		30	
Municipales 1971	30	20	34	15	

(a) Nancy, Vannes et Vichy n'ont pas été retenues pour les calculs de moyenne.
 (b) En 1965 la majorité est absente. Ce sont les listes socialistes ou socialo-centristes qui sont placées dans la colonne majorité.
 (c) 12 % à Arles.
 (d) 7 % dans les 5 villes où se présente un candidat.
 (e) 8 % dans les 4 villes où se présente un candidat.
 11 villes : Arles, Béziers, Clermont-Ferrand, Lens, Liévin, Montluçon, Nancy, Narbonne, Sotteville-les-Rouen, Vannes, Vichy.

TYPE XVI SOUS-GROUPE 1 (32 VILLES) (a)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité (b)</i>	
				Majorité	Centre
Municipales 1965	26	48	—	22	4 (c)
				Total Droite	
				26	
		P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
Législatives 1967	19	43	8	25	6
		Total Gauche		Total Droite	
		51		31	
		P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
Législatives 1968	20	41	6	28	5 (d)
		Total Gauche		Total Droite	
		47		33	
				Majorité	Centre
Municipales 1971	34			20	2 (e)
				Total Droite	
				22	

(a) En 1965, 5 villes dans lesquelles seule figurait une liste communiste n'ont pas été comptées dans les calculs de moyenne.
 (b) En 1965, dans 4 villes (Saint-Etienne-du-Rouvray, La Courneuve, Noisy-le-Sec et Sartrouville) la majorité est absente. Les listes centristes ont été comptées dans la majorité.
 (c) 10 % dans les 5 villes où une liste centriste et présente dans la compétition à côté de la majorité.
 (d) 6 % dans 24 villes.
 (e) 11 % dans les 6 villes où une liste est présente.
 32 villes : Villejuif, Le Blanc-Mesnil, Aubervilliers, Bobigny, Stains, Vitry, Champigny, Aulnay, Choisy-le-Roi, Malakoff, Orly, La Courneuve, Ivry, Drancy, Noisy-le-Sec, Corbeil, Sartrouville, Bagnolet, Pantin, Bagneux, Montreuil, Saint-Denis, Nanterre, Saint-Ouen, Argenteuil, Gennevilliers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Etienne-du-Rouvray, La Seyne-sur-Mer, Vénissieux, Sète, Vierzon.

TYPE XVI SOUS-GROUPE 2 (11 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>		
Municipales 1965	29	43	—	27 (a)		
Législatives 1967	22	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre	
		17	24	29	8	
		Total Gauche		Total Droite		
		41		37		
Législatives 1968	23	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre	
		15	24	34	3 (b)	
		Total Gauche		Total Droite		
		39		37		
Municipales 1971	33			Majorité	Centre	
				—	24	2 (c)
					Total Droite	
				26		

(a) A Niort et à Saint-Nazaire, en l'absence de liste de la majorité, la liste centriste a été comptée dans la colonne majorité.

(b) 6 % dans les 6 villes où il y a un candidat centriste.

(c) 10 % dans les trois villes où il y a des listes centristes.

11 villes : Rezé, Grenoble, Lorient, Bondy, Montauban, Evreux, Nevers, Saint-Nazaire, Suresnes, Bastia, Niort.

TYPE XVI SOUS-GROUPE 3 (19 VILLES)

	<i>Abstentions</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Majorité</i>	
Municipales 1965	29			Majorité	Centre
				41	2 (a)
				Total Droite	
				43	
Législatives 1967	21	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
		22	13	37	7
		Total Gauche		Total Droite	
		35		44	
Législatives 1968	21	P.C. + P.S.U.	F.G.D.S.	Majorité	Centre
		20	12	40	6 (b)
		Total Gauche		Total Droite	
		32		46	
Municipales 1971	32			Majorité	Centre
			27	36	4
				Total Droite	
				40 (c)	

(a) 10 % sur les 5 villes où se présentent des listes centristes.

(b) 8 % dans 14 villes.

(c) 11 % sur les 6 villes où se présentent des listes centristes.

19 villes : Beauvais, Calais, Poissy, Romans-sur-Isère, Ajaccio, Chelles, Reims, Maisons-Alfort, Tours, Tourcoing, Rueil, Chambéry, Bourges, Le Creusot, Cherbourg, Gagny, Troyes, Saint-Quentin, Douai.